

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Commune gardoise reconnue en état
de catastrophe naturelle**
#CATNAT

Nîmes, le 8 septembre 2023

L'arrêté du 21 juillet 2023 publié au journal officiel du 8 septembre 2023 reconnaît l'état de catastrophe naturelle pour Villeneuve-lez-Avignon, commune gardoise, suite à des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Pour la période du 1^{er} avril 2022 au 30 septembre 2022

Les personnes sinistrées disposent d'un délai maximum de 30 jours à compter de la date de parution de cet arrêté au Journal Officiel pour faire leur déclaration auprès de leur(s) compagnie(s) d'assurances.